



COVID-19

ACCUEIL DES ENFANTS

Dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 et jusqu'à nouvel ordre, si un des parents travaille dans une des structures ou exerce une des professions ci-dessous :

-tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés :

hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé ...

-tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux

pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD ...

-les professionnels de santé et médico-sociaux de ville :

médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...

-les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS), des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.

Et s'il est en mesure de :

-présenter sa carte professionnelle de santé ou une fiche de paye avec mention de l'établissement employeur

-et pour le second parent de fournir une attestation sur l'honneur justifiant de la non possibilité de par son travail de garder ses enfants,

les enfants pourront être accueillis dans les structures suivantes et dans les conditions décrites ci-dessous.

ÉCOLE DE BURGNAC

**Accueil de 7H à 19H
les lundis, mardis, jeudis et vendredis**

- Pour les **élèves scolarisés à l'école de BURGNAC ou de MEILHAC**
(pour les élèves de maternelle se rapprocher de l'école ou de la mairie de BEYNAC)
- Et à la **condition d'avoir préalablement pris contact avec une des personnes suivantes :**
 - la directrice de l'école au **06 66 73 56 37**
 - un élu de Burgnac au **06 86 27 66 88 / 06 81 33 70 22**
 - un élu de Meilhac au **06 30 08 56 84**

Prévoir un repas froid ou à réchauffer

(7H-8H40 et 16H20-19H : temps de garderie / 8H40-12H15 et 13H45-16H20 : accueil avec un enseignant de Burgnac ou de Meilhac / 12H15-13H45 : pause méridienne avec des agents communaux du RPI)

POLE JEUNESSE

**Les mercredis
de 7H30 à 18H30**

Prévenir impérativement le plus tôt possible au **06 79 43 28 10** ou au **06 32 47 29 77**.

MICRO CRÈCHE LA LIBELLULE

Pour les **enfants de moins de 6 ans,**

la micro crèche de Burgnac, 1 route de l'Aiguille – Les Farges, se propose d'accueillir quelques enfants.

Prendre préalablement contact au **06 26 88 13 92** ou **05 55 09 35 90**

Édité le 20 mars 2020